



Union Européenne
Fonds Européen de
Développement Régional



Architecture: Hermann Kaufmann © R. Dalécluse

INTER & BOIS

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS, ÉDITÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME EUROPÉEN INTERREG EUROWOOD IV

N° **07**

DÉCEMBRE 10

- ETANCHÉITÉ À L'AIR D'UN BÂTIMENT
- VALORISER LES ESSENCES LOCALES
- VISITES DANS LES HAUTES FAGNES
- ÇA BOUGE DANS LES DTU BOIS
- ACHATS PUBLICS DURABLES
- RÉVISION DU RÉFÉRENTIEL PEFC
- COLLOQUE D'ARCHITECTURE

AGENDA

20.01

5^{ÈME} JOURNÉE PROFESSIONNELLE

À l'occasion de la construction de La Maison du Bois à Auchy les Hesdin, une journée professionnelle est organisée sur la thématique : chauffage biomasse, approvisionnement en plaquettes de bois. Cette conférence sera suivie d'une visite de chantier (inscription obligatoire : visite limitée à 30 participants).

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : maisondubois@wanadoo.fr

11.02

VISITE DU SALON SABINE (REIMS)

Nord Picardie Bois et Bois & Habitat s'associe à la CCI des Ardennes, dans le cadre du projet BatiD², pour organiser une journée de visite professionnelle sur le salon SABINE (Salon du Bâtiment Innovant du Nord-Est), situé à Reims. L'intérêt y est double puisque la journée se poursuivra par la visite de trois bâtiments réalisés dans une philosophie d'éco-construction.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : www.batid2.eu/
www.bois-et-vous.com/ [helene.broquet@nord-picardie-bois.com/](mailto:helene.broquet@nord-picardie-bois.com)
info@bois-habitat.com

18.02

ATELIER DE L'ORIENTATION EN PICARDIE

La filière bois se mobilise et organise, en collaboration avec la Mission de l'Information et de l'Orientation, un atelier présentant la filière et ses métiers. Une journée destinée à tous les personnels de l'information et de l'orientation.

RENSEIGNEMENTS : helene.broquet@nord-picardie-bois.com

25 & 26.02

VISITES EN PROVINCE DE LIÈGE

Bois & Habitat organise, dans le cadre du projet Bâti D², à l'attention des professionnels de la construction, belges comme français, deux journées de découverte en Province de Liège de bâtiments contemporains en bois conçus selon des principes d'éco-construction.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Bois & Habitat /
info@bois-habitat.com / Tél. : +32 (0)81 32 19 20

24 > 27.03

LE SALON BOIS ÉNERGIE

Le salon français de référence, représentatif de toute la filière, se tiendra à Besançon. A ne pas manquer.

INFORMATIONS : www.boisenergie.com

25 > 28.03

SALON BOIS & HABITAT À NAMUR EXPO

Devenu LE salon de référence en matière de construction bois, l'édition 2011 de Bois & Habitat ouvrira ses portes du 25 au 28 mars à Namur Expo. Ne manquez pas la journée professionnelle du 25 mars qui sera consacrée, dans le cadre de projets européens, à des conférences sur l'actualité des techniques de mise en œuvre en construction bois et à des colloques d'architecture.

RENSEIGNEMENTS : Bois & Habitat / [info@bois-habitat.com/](mailto:info@bois-habitat.com)
www.bois-habitat.com/ / Tél. : +32 (0)81 32 19 20

COLOPHON

> Éditeur responsable / Jean-Vincent BOUSSIQUE, Président du CNDB – 6, av de St Mandé - 75012 Paris > Crédits Photos / Acroterre, Rémy DELÉCLUSE, Dietrich-Untertrifaller Architekten zt gmbh > Rédaction / Hélène BROQUET (NPB), Cyrielle VANNIEUWENHUYSE (NPB), Rémy DELÉCLUSE (CNDB), Admon WAJNBLOM (Bois & Habitat) > Design / Ab initio – www.abinitio.be

ÉDITO

Cette septième édition de votre newsletter Inter & Bois revêt un caractère plus technique qu'elle ne l'est habituellement. Nous espérons que sa lecture ne vous en semblera pas trop indigeste. La multiplication actuelle de normes et de certifications témoigne de la vigueur et de l'importante mutation du paysage de la construction bois, il ne faut pas y voir un frein mais une formidable occasion d'imposer le matériau bois dans le paysage courant de la construction dite traditionnelle.

Cet Inter & Bois n°7 vient clore une année 2010 riche en actions dans le domaine de la promotion de la filière forêt bois. C'est aussi pour l'ensemble des partenaires du programme transfrontalier EUROWOOD IV l'occasion de vous souhaiter une très bonne année 2011 !



SOMMAIRE

Etanchéité à l'air d'un bâtiment	04
Valoriser les essences locales	06
Visites dans les Hautes Fagnes	09
Ca bouge dans les DTU Bois	10
Achats publics durables	12
Révision du référentiel PEFC	13
Colloque d'architecture	14

ÉTANCHÉITÉ À L'AIR D'UN BÂTIMENT

NOUVELLE PRIME WALLONNE DEPUIS MAI 2010

Depuis mai 2010, la Région wallonne accorde une nouvelle prime de 250 € pour la réalisation d'un test d'étanchéité à l'air d'une maison unifamiliale située en Wallonie. Une bonne chose dans la mesure où une étude récente, menée conjointement par les universités de Mons et de Liège, en partenariat avec le Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC), place l'étanchéité à l'air en 2^e position (derrière l'isolation thermique) des investissements les plus rentables pour économiser l'énergie.

Une étanchéité déficiente et tout part à vau-l'eau

L'étanchéité à l'air d'un bâtiment est une donnée fondamentale pour économiser l'énergie. Si l'on en croit l'Ademe (Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), les fuites liées à une mauvaise étanchéité à l'air du bâti peuvent provoquer jusqu'à 18% de déperditions thermiques! À l'inverse, juguler les infiltrations d'air améliore l'isolation acoustique et la résistance aux incendies, augmente la sensation de confort par une diminution des courants d'air et garantit une bonne qualité de l'air intérieur en même temps qu'une construction pérenne.

En revanche, sans une parfaite étanchéité, ni l'isolation ni la ventilation ne peuvent être réellement efficaces. Dans le cas d'habitations dotées d'une ventilation mécanique contrôlée avec récupération de chaleur (VMC double

flux), une mauvaise étanchéité induit des courants d'air incontrôlables qui perturbent le système et peuvent même changer le sens du flux.

Les fuites d'air peuvent se situer aux endroits les plus divers. Sont principalement visés: tous les raccords avec les parois, le toit et les planchers, mais aussi les passages des tuyaux d'égout, d'eau chaude, de ventilation et des câbles électriques, ainsi que les ouvertures vers l'extérieur (portes, fenêtres, évacuation de l'air vicié...).

Pour éviter les fuites, le principe est simple en théorie: il suffit de garantir une enveloppe hermétique par une mise en œuvre soignée. Dans un projet en maçonnerie pleine, cela se traduit par exemple par un plafonnage continu et des raccords minutieux aux fenêtres. Dans un projet en structure bois, on installe une feuille étanche (pare-air) derrière les chevrons et on calfeutre tous les raccords.

Test BlowerDoor ou comment mettre un bâtiment en dépression

Si fuites il y a, il importe alors de pouvoir les localiser avec précision. Un travail relativement simple en combinant test BlowerDoor et thermographie.





Le test Blowerdoor consiste à mettre un bâtiment en dépression de 50 Pascals en expulsant l'air intérieur hors du volume chauffé à l'aide d'un ventilateur placé dans une porte extérieure et de mesurer le débit de l'air passant au travers de celui-ci. La quantité d'air extraite du bâtiment s'infiltrera par les endroits défectueux de l'enveloppe. Il convient de faire ce test dès que sont mis en place tous les éléments qui ont une influence sur l'étanchéité (pare-vapeur, membrane diverses...). Par ailleurs, les mesures doivent idéalement être réalisées avant parachèvement. Ainsi, s'il faut faire des rectifications, cela posera moins de problèmes puisque les finitions ne seront pas encore réalisées.

La thermographie voit tout

Savoir qu'il y a des déperditions d'air c'est bien, mais savoir où elles se trouvent c'est encore mieux. En l'occurrence, le moyen le plus courant pour visualiser les infiltrations est la thermographie infrarouge. Celle-ci s'effectue au moyen d'une caméra infrarouge qui visualise le rayonnement thermique émis par les matériaux. La technologie interne de la camera et les programmes intégrés permettent de rendre ce rayonnement visible au travers d'une image reconstituée. Cette technique permet de détecter des défauts internes ou externes qui se traduisent en surface par des variations de températures que les professionnels sont capables d'interpréter. La thermographie infrarouge permet, entre autres, de vérifier la bonne mise en

œuvre des isolants, de détecter les ponts thermiques, de localiser les fuites en toiture plate,



etc. Il existe toutefois d'autres moyens pour détecter les fuites: à l'aide d'un anémomètre qui détecte le déplacement de l'air à l'endroit de l'infiltration, par exemple, ou encore en diffusant une fumée artificielle qui s'infiltré aux endroits perméables. •

POUR EN SAVOIR +

Sur la prime wallonne
<http://energie.wallonie.be>

VALORISER LES ESSENCES LOCALES



Maison du bois à Auchy les Hesdin.
Charpente réalisée en Douglas local.
Architecture : Eric Revet

Un sujet au cœur des débats

Diverses rencontres régionales et interrégionales se sont succédées en cette fin d'année, témoignant de la volonté continue d'organiser la filière en circuits courts.

Comment accompagner la valorisation des essences locales pour

la construction et développer des circuits courts, soutenables économiquement et appropriables par les entreprises de la filière ?

La préoccupation est bien là, comme le commente Sylvain Baudet du centre de ressources du développement territorial, lors d'un récent séminaire organisé par le Réseau Rural français¹ : "Le risque est grand que l'essor de la construction bois ne se fasse sans valoriser la ressource forestière nationale et que les acteurs de la filière ne décrochent sur le plan de l'innovation et de la définition de constructions bois innovantes"². Le décor est planté.

Aussi, Jean-Luc Sandoz³, ingénieur et expert bois, explique : l'impact de la globalisation sur le marché des matériaux de construction est fort, mais le bois est LE matériau de prédilec-

tion pour répondre à cette crise environnementale, sociale et économique. Une démonstration efficace : l'usage du bois permet d'utiliser moins de matière, de développer plus d'emplois locaux et de dépenser moins d'énergie. "Aujourd'hui, il se passe des choses en termes de ressources, de technologies et de systèmes constructifs dont la filière bois doit s'emparer".

L'organisation entre les acteurs

Le point de blocage qui subsiste pour une bonne optimisation reste le manque de lien entre l'offre et la demande. Dans ce contexte, l'articulation entre les maillons de la filière est à nouveau citée comme incontournable : les acteurs doivent travailler pour une meilleure mise en adéquation entre les activités de 1^{ère} et 2^{ème} transformation.

Des pistes de travail se dessinent avec les entreprises de la filière, notamment dans les Vosges grâce à l'implication de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Ces perspectives passent par l'accompagnement des scieries artisanales dans le développement de produits adaptés aux marchés de la 2^{ème} transformation, et dans la promotion de leurs savoir-faire. La première région française en valeur de production de bois est le berceau de nombreux regroupements d'entreprises qui ont compris que l'union fait la force et que la modernisation de leur équipement, la qualification de leurs produits ainsi que de leur technologie, passent

Le collège de Mirecourt dans les Vosges à été mis en service en 2004. Conçu en démarche HQE, le collège a été réalisé en bois suite à la tempête de 1999 afin de valoriser les ressources et les entreprises locales. Si la chaufferie bois répond à ces objectifs, les conditions de l'appel d'offre n'ont pas permis de confier les travaux de construction du collège à une entreprise locale.



par la mutualisation. A titre d'exemple, douze scieurs se sont regroupés au sein d'un groupement d'achat "Sélection Vosges" et la société Lorraine Industrie Bois, groupement commercial, rassemble différents corps de métiers, du scieur au constructeur bois, leur permettant d'investir dans de nouveaux équipements (unité d'aboutage, de rabotage, séchoir...) et de proposer une large gamme de produits finis.

Si la culture bois est certes plus importante dans cette grande région forestière, d'autres régions, moins boisées, se montrent tout aussi dynamiques en matière de regroupement. En Nord-Pas-de-Calais, la coopérative d'achats LARI 62-59 (Les Artisans Réunis Indépendants) rassemble déjà plus de 60 artisans menuisiers, charpentiers, agenceurs, fonctionnant comme un vrai négoce de bois. En Picardie, des scieurs de peuplier se sont rassemblés autour de l'achat commun d'un four pour fabriquer du bois thermo-chauffé en améliorant ses caractéristiques et créer l'entreprise "Bois durables de Picardie".

Du côté des entreprises artisanales de charpente et de menuiserie, au-delà de l'incitation à travailler de concert avec la 1^{ère} transformation et d'avoir le réflexe "bois local", il est nécessaire d'apporter un appui pour la maîtrise des techniques, normes et réglementations de la construction bois, pour un meilleur positionnement sur le marché de l'éco-construction.

Les interprofessions régionales ont un rôle important à jouer dans ce rapprochement entre l'amont et l'aval de la filière forêt bois; il en va de même des élus locaux.

Sensibiliser les collectivités

Les collectivités territoriales ont les moyens d'agir: encourager des pratiques sylvicoles à valeur ajoutée locale, faire évoluer les modes de commercialisation, favoriser le rapprochement d'entreprises, réaliser des investissements structurants, etc. A cette fin, la FNCOFOR développe un référentiel¹ pour accompagner les collectivités dans la création de ce type de débouchés. Il est également nécessaire d'informer les prescripteurs sur les spécificités de marché qui peuvent être incluses à l'offre². >>





(SUITE DE LA PAGE 7)

>> Doper la demande en bois est à la portée des territoires et de nombreuses stratégies volontaristes en témoignent.

L'émergence des bois "high tech"

La filière locale doit s'organiser pour produire et proposer des composants de construction "prêts à l'emploi", selon M. Sandoz. L'optimisation des dimensionnements est la porte d'entrée de la valorisation des petits bois. L'exemple de la réhabilitation en peuplier de la salle Grémeaux à Lezennes en est la preuve régionale.

Pour ce faire, il faut accompagner les pratiques d'exploitation du bois par l'innovation, placée au cœur de la problématique. Cela passe souvent par la réappropriation de techniques et savoirs anciens qu'il est nécessaire de maintenir. Ainsi, J.-L. Sandoz explique que de nouveaux systèmes constructifs bois maîtrisés se développent et proposent

une optimisation des bois locaux et des sections standardisées: il présente un concept innovant de structure de grande portée avec l'optimisation de bois de courte section et divers concepts de dalles bois avec optimisation de planches de sciage standard.⁵



Tous les acteurs de la filière s'accordent pour dire que c'est par l'exemple – de technique innovante, d'organisation de filière, d'initiative territoriale - que d'autres pratiques prendront corps. •

RESSOURCES:

1. Le Réseau Rural français mène un groupe de travail sur l'optimisation des ressources locales forestières: http://www.reseaurural.fr/foret_et_filiere_bois
2. Les dossiers "Recourir au bois local dans la commande publique" et "Le bois local dans l'urbanisme et la construction" sont disponibles sur www.projetdeterritoire.com > Publications > Notes d'ETD > Développement économique
3. Séminaire du CNDB, 25.11.10 "Construction Bois et filières courtes: quelles techniques utiliser pour mobiliser la ressource forestière locale?"
Contact: r.delecluse@cndb.org
4. Référentiel disponible début 2011 sur le site de la FNCOFOR: www.portail.fncofor.fr
5. www.cbs-sbt.com

POUR EN SAVOIR +

Pour connaître l'organisation de la filière en Nord-Pas-de-Calais et Picardie ainsi que les modalités des opérations vitrine qui se développent sur les deux territoires, visitez le portail Bois & Vous www.bois-et-vous.fr et contactez Nord Picardie Bois au +33 3 22 89 28 52



VISITES DANS LES HAUTES FAGNES

FRANCE/ WALLONIE ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES

Les 9 et 10 octobre derniers, une quinzaine de professionnels venus en majorité du Nord-Pas-de-Calais, ont répondu à l'invitation de M. Guy Jamaigne, architecte, qui leur proposait une visite de quelques-unes de ses réalisations dans la région de Malmedy.

Accompagnés par le CNDB et Nord Picardie Bois, les participants ont apprécié la maîtrise de l'architecte dans son travail. La performance énergétique, l'optimisation du positionnement du bâti dans l'environnement naturel et l'aménagement des espaces à vivre sont pris en compte dès la phase de conception de la structure bois. Il s'agit là d'une véritable "eco-bio-conception".

La prise en compte de la spécificité de la maison à ossature bois permet un travail intéressant sur l'intégration des éléments de domotique, d'alimentation électrique et de chauffage.

Les participants ont pu constater l'expertise des intervenants locaux dans le domaine de la construction à basse consommation d'énergie et cela dans des coûts largement inférieurs à ce qui est pratiqué côté français. Un architecte nous a même confié : "Je pensais connaître pas mal de choses sur le sujet, là, je retourne à l'école !"

L'importance de la bonne collaboration de l'architecte avec l'entreprise de construction a été particulièrement mise en évidence notamment lors de la visite d'un chantier en cours où ces deux principaux acteurs ne maîtrisaient pas

la réalisation du gros œuvre maçonnerie et du lot couverture. Nous étions rassurés : tout n'est donc pas si parfait de ce côté de la frontière !



Les visites de réalisations ont été complétées par une découverte instructive des établissements Naturhome, constructeur de maisons bois à Troisvierges au Luxembourg. La visite se déroulant un dimanche, l'outil de production n'était, à notre grand regret, pas en fonctionnement.

Les échanges ont été chaleureux et profitables à tous, rendez-vous est pris pour une prochaine visite de quatre jours dans le monde merveilleux de Guy Jamaigne ! Nous vous tiendrons informés des dates retenues. •

ÇA BOUGE DANS LES DTU BOIS

LE POINT SUR LES FUTURES ÉVOLUTIONS

Côté français, les DTU (Directives Techniques Unifiées) régissent la construction au quotidien. Dans le domaine de la construction bois, les pratiques évoluent plus vite que la réglementation et à l'heure actuelle de nombreux concepteurs et constructeurs se trouvent confrontés à la non conformité de leur produit face à ces fameux DTU.

Les DTU, dans le cadre normatif et réglementaire français, concernent les produits, leur conception et leur mise en œuvre.

Ils impliquent :

- une connaissance parfaite des performances du produit ;
- une maîtrise des règles de conception des ouvrages réalisés avec ce produit ;
- une définition précise des règles de mise en œuvre du produit dans l'ouvrage.

Sous l'impulsion forte du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, et sous pilotage du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), de nombreux DTU sont en cours de révision. Un des principaux objectifs est de prendre en compte les nouvelles normes européennes.

Revue d'effectif

DTU 31-1 charpente traditionnelle

La révision est en cours, les travaux sont principalement axés sur la durabilité des matériaux et leur mise en œuvre et sur la cohérence avec

la norme "charpente taillée". Le DTU prendra en compte les "nouveaux" matériaux tels que les LVL ou les BMR. La sortie de ce DTU est prévue pour le second semestre 2011.

DTU 31-2 construction de maisons et bâtiments en ossature bois

La révision du DTU 31-2 doit se faire en deux phases, une première pour la prise en compte des normes européennes, une deuxième avec une révision en profondeur pour une mise en adéquation du DTU avec les pratiques constructives actuelles et les pratiques qui découleront de l'application du "Grenelle" de l'environnement et des évolutions des réglementations thermiques.

Principales évolutions attendues phase 1 :

- Intégration des normes harmonisées référencées dans les Critères Généraux de choix des Matériaux (CGM).
- Intégration de l'OSB¹ comme solution traditionnelle pour le contreventement des panneaux d'ossature bois.
- Suppression de la pose directe de la plaque de plâtre sur montants d'ossature et obligation de mise en place d'un contre lattage d'au moins 25 mm d'épaisseur.
- Renforcement des exigences sur l'évaluation des pare-pluies et pare-vapeur.





- Intégration des LVL² comme montants d'ossature Kerto®, Steico Ultralam® etc.
- Due à l'importance croissante des épaisseurs d'isolants dans les parois de mur à ossature plateforme, une règle de l'élançement des montants va être introduite :
 $\lambda_{max} = 6$ pour le bois massif et BMR³,
 $\lambda_{max} = 10$ pour les LVL2
 (rappel $\lambda = \text{largeur}/\text{épaisseur}$)
- Utilisation possible des panneaux de fibre en guise de pare-pluie (PAVATEX ou similaire).
- Evolution des règles de moyens de calculs permettant de justifier du contreventement en fonction des Eurocodes 5.

Principales évolutions attendues phase 2 à lancer :

- Intégration d'un chapitre sur les façades en mur rideaux bois sur supports béton.
- Intégration de solutions de murs perméables à la vapeur d'eau.
- Possibilités d'intégration en "traditionalité" des isolants à base de fibre de bois.

Aucune date prévisionnelle n'est annoncée pour la sortie de ces évolutions.

DTU 31-3 charpente industrielle

Le nouveau DTU est sur le point de paraître. Il tiendra compte des compatibilités CB71 et Eurocodes 5.

DTU 36-1 menuiseries

Pour les lambris et bloc portes, une réflexion est

en cours sur le maintien du regroupement dans le DTU actuel ou pour la création d'un DTU spécifique. Les travaux devraient aboutir fin 2011.

La rubrique concernant les menuiseries extérieures multi-matériaux vient de sortir.

Un DTU spécifique escalier, le 36-3, devrait sortir courant 2011.

DTU 41-2 bardage bois

La révision est toujours en cours, les travaux concernent principalement le cas des bardages ajourés ainsi qu'une réflexion approfondie sur la durabilité. Le nouveau DTU devrait paraître au cours du second semestre 2011.

DTU 51-4 platelages extérieurs en bois

Il s'agit d'un nouveau DTU réglementant la mise en œuvre des terrasses en bois. Une norme concernant les lames de platelage sort en parallèle : la NF B 54040. Différentes techniques constructives sont proposées : sur support bois, béton, métal et plots polymères.

Le nouveau DTU ne concerne que les lames en bois massif, les lames en bois polymère, les bois modifiés thermiquement et les systèmes de fixations autres que les fixations par vis devront faire l'objet de procédures d'évaluations individuelles. •

1. LVL : Laminated Veneer Lumber ou lamibois

2. OSB : Oriented Strand Board : se traduit en français par panneau à lamelles minces orientées

3. BMR : Bois Massif Reconstitué



ACHATS PUBLICS DURABLES

DES APPELS D'OFFRES PUBLICS À BASE DE BOIS CERTIFIÉ

L'Etat français a décidé d'avoir un rôle exemplaire en matière de développement durable.

Concernant les achats publics bois, l'Etat a édicté ses exigences: les produits à base de bois ou de dérivés de bois doivent être éco-responsables, c'est-à-dire disposer d'une certification forestière reconnue au niveau international.

Pour répondre à cette exigence, les administrations et les collectivités doivent intégrer la gestion durable des forêts dans les appels d'offres publics, soit dans les spécifications techniques soit dans les critères de choix des offres.

Exemple de spécifications techniques

La matière première à base de bois composant le produit X doit être issue d'exploitations forestières engagées dans un processus de gestion durable.

Les exigences ne concernent que la dimension environnementale de la gestion durable des forêts qui garantit: la diversité biologique des forêts, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, la fonction écologique pertinente, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes.

Le respect de ces exigences environnementales peut être prouvé notamment par l'obtention d'une marque délivrée par un système inter-

national de certification de la gestion durable des forêts, ainsi que par tout moyen de preuve approprié.

Exemples de critères de choix des offres

- Critères valeur technique, prix, qualité... : noté sur X points ($X1 + X2 + X3 + \dots$)
- Critère de performance en matière de protection de l'environnement: reprendre le texte ci-dessus relatif aux spécifications techniques: noté sur Y points (produit jugé conforme = Y points; produit jugé non conforme = 0 point)
- Note globale: $X + Y = 100$ points

Attention, l'acheteur public devra vérifier que le candidat est bien certifié. Ce dernier devra fournir à l'acheteur public son certificat valide délivré par un organisme certificateur accrédité ainsi que les documents commerciaux associés aux produits certifiés faisant l'objet du marché. •

POUR EN SAVOIR +

Guide des achats publics à base de bois – Etre un acteur responsable (PEFC France)
www.pefc-france.org



RÉVISION DU RÉFÉRENTIEL PEFC

LARGE CONCERTATION AUTOUR DE LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE EN FRANCE

Une volonté d'amélioration continue

PEFC France a entamé, en décembre 2009, le processus de révision de son schéma de certification pour la période 2011-2016.

Cette révision a lieu tous les 5 ans, et ce dans le respect d'un processus d'amélioration continue instauré par le système PEFC au niveau international. Elle doit notamment aboutir à l'élaboration de standards nationaux mesurables et vérifiables sur le terrain par un auditeur, et respectant les recommandations de Lisbonne.

En novembre 2011, les propriétaires et les exploitants forestiers engagés dans la démarche de certification découvriront les nouvelles exigences qu'ils devront respecter à la fin du premier semestre 2012.

La mise en place d'un forum de révision

Un forum national ad hoc a été constitué pour réfléchir aux nouveaux standards de gestion forestière durable PEFC pour la période 2011-2016 (exigences pour les propriétaires et les exploitants forestiers certifiés). L'ensemble des organisations concernées par la gestion durable des forêts françaises a été invité à participer au forum. Au final, une quarantaine d'acteurs ont répondu présents.

Le forum constitue une instance majeure dans le cadre de la révision. Il assure, à travers sa composition en trois chambres, une représentation équilibrée entre les différents groupes d'intérêts :

- chambre des propriétaires et gestionnaires forestiers ;
- chambre des entreprises de la transformation du bois et des travailleurs forestiers ;
- chambre des environnementalistes, des scientifiques et des utilisateurs de la forêt.

L'évaluation et la validation du futur schéma

Dans un souci de transparence, les propositions de standards formulées par le forum à l'issue de 4 réunions plénières et de 10 réunions thématiques, ont fait l'objet d'une consultation publique sur Internet, du 20 septembre au 20 novembre 2010.

L'approbation finale par le Conseil d'administration de PEFC France et l'adoption formelle par l'Assemblée générale extraordinaire de ces documents clôtureront cette procédure de révision. Le nouveau schéma entrera en vigueur dès sa validation par l'AG de PEFC International, en novembre 2011. Les adhérents auront 6 mois pour se mettre en conformité avec les nouvelles règles. •

POUR EN SAVOIR +

www.pefc-france.org



© Dietrich-Untertrifaller Architekten zt gmbh

COLLOQUE D'ARCHITECTURE

AU SALON ENERGIE & HABITAT. ENTRE ECONOMIE D'ENERGIE ET PLUS-VALUE ESTHETIQUE

A l'occasion de la journée "professionnelle" du dernier Salon Energie & Habitat, les organisateurs proposaient un colloque consacré à la gestion de la lumière. Sur le devant de la scène, des orateurs dont les réalisations en la matière ont défrayé l'actualité architecturale récente : Barbara Hediger, maître d'œuvre du Plan Lumière de la Ville de Bruxelles; Steven Beckers, architecte associé du bureau Art & Build venu présenter certaines des réalisations les plus emblématiques de l'agence tel le Parlement européen; François Deprez du bureau Artau qui a décrit les jeux de lumière imaginés pour l'hôtel SAS Radisson à Spa; et enfin deux orateurs étrangers de très grande renommée : l'autrichien Much Untertrifaller dont le travail sur la lumière naturelle est unanimement apprécié, et l'allemand Thomas Obermann dont le bureau BKSP a conçu le nouveau siège social du groupe VHV à Hanovre.

L'éclairage à la croisée des chemins

L'histoire de l'architecture démontre que la lumière est un élément déterminant, sinon indispensable, de la forme architecturale. Elle met en scène volumes et modénatures, joue avec les matériaux, les couleurs, révèle l'espace... Tous les intervenants étaient d'accord sur ce point : faire pénétrer la lumière naturelle, matériau mouvant par définition, dans un lieu fermé est un défi pour tous les constructeurs.

Reste que le développement de l'éclairage artificiel a transformé le rôle fondamental de la

lumière naturelle sur la forme bâtie et permis aux concepteurs d'isoler la forme construite des ambiances lumineuses. De nos jours, de nombreux architectes redécouvrent ainsi les possibilités formelles de la lumière aussi bien naturelle qu'artificielle, de jour comme de nuit.

La révolution LED

Outre les possibilités formelles offertes aux concepteurs, la gestion de lumière revêt également une portée environnementale et énergétique. De fait, le seul poste "éclairage" consomme 15 à 20% de la production mondiale d'électricité dans les pays développés et émet plus de 2 milliards de tonnes de CO₂ dans l'atmosphère. A cet égard, avec l'arrivée des LED, Light Emitting Diode (diode électroluminescente), le parc dominé par les lampes à incandescence (bientôt interdites dans l'Union européenne), présente désormais un potentiel inédit d'économie d'énergie. Là où les fluo-compacts divisent par 3 la facture d'électricité d'une lampe à incandescence, les LED la divisent par 10 avec une durée de vie supérieure à 50.000 h, 4 fois celle des meilleures fluo-compactes et plus de 50 fois celle d'une incandescente. •

POUR EN SAVOIR +

Sur le programme du colloque d'architecture
<http://www.energie-habitat.be>

NEWS

01

VISITES CONSTRUCTION BOIS

Les visites cibles bois, visant à promouvoir la construction bois et la certification forestière dans la zone transfrontalière, ont eu lieu en région Nord Picardie les 1 et 2 octobre derniers.

24 architectes belges et français ont découvert 11 bâtiments exemplaires en bois ainsi que l'entreprise Bel'Bois spécialisée dans la préfabrication de bâtiments en bois. L'utilisation d'essences locales dans la construction et l'approvisionnement en bois certifié ont été mis en avant dans ce programme concocté par PEFC Nord Picardie, PEFC Champagne-Ardenne et Bois & Habitat en collaboration avec le CNDB.



02

ENTREPRISES DU NORD- PAS-DE-CALAIS – PICARDIE

Valorisez vos savoir-faire en transfrontalier !

Vous êtes une entreprise de la filière bois régionale ? Dans le cadre du projet Eurowood IV, Nord Picardie Bois vous propose d'exposer gratuitement sur deux salons, au travers de stands collectifs de la filière forêt bois : d'une part Bois & Habitat à Namur, du 25 au 28 mars 2011, et d'autre part Construire Naturel à Amiens, du 8 au 10 avril 2011.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS :

helene.broquet@nord-picardie-bois.com

SERVICE LIGNE BOIS À VOTRE DISPOSITION

Bois & Habitat et le CNDB se coordonnent pour vous proposer la mise à disposition d'un service en ligne, gratuit, pour répondre à toutes vos questions en rapport avec la construction bois.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS :

en Belgique, Emmanuel Defays (m.defays@bois-habitat.com) /

en France, Rémy Delécluse (r.delecluse@cndb.org)



03

EXPOSITION PARCOURS BOIS®

L'exposition "Matière bois" qui se déroulait à la Maison des Architectes d'Amiens a fermé ses portes annonçant la fin de vie de la version 2 de l'exposition Parcours Bois.

Cette exposition sera de retour courant mars 2011 dans une nouvelle configuration encore plus attrayante. Vous la retrouverez sur le salon Bois & Habitat du 25 au 28 mars.

POUR EN SAVOIR + :

www.parcours-bois.com

04

LES PARTENAIRES (CONTACTS INFOS)



BOIS & HABITAT
Av. Gouverneur Bovesse, 117 Boîte 7 - 11^e étage
B-5100 Namur
Tél.: +32 (0)81 32 19 20 / info@bois-habitat.com



CNDB
Rue Émile Zola, 34 bis
F-59 650 Villeneuve d'Ascq
Tél.: +33 (0)3 20 19 06 81 / r.delecluse@cndb.org



NORD PICARDIE BOIS
Allée de la Pépinière, 2 - Centre Oasis, Dury
F-80 044 Amiens Cedex 1
Tél.: +33 (0)3 22 89 38 52 / nord-picardie-bois@wanadoo.fr



PEFC NORD PICARDIE
96 rue Jean Moulin
F-80 000 Amiens
Tél.: +33 (0)3 22 33 52 10 / pefc.nordpicardie@wanadoo.fr



ACCF
MRFB - Complexe agricole du Mont Bernard
F-51 000 Châlons en Champagne
Tél.: +33 (0)3 26 65 75 01 / pefc.ca@orange.fr

AVEC LE SOUTIEN DE :



Union Européenne
Fonds Européen de Développement Régional



France - Wallonie - Vlaanderen
Intensifier les frontières



Wallonie



France
Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche
Région de Picardie



Région Picardie



PICARDIE
Région de Picardie